

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-64 (2019) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS VISANT À FAVORISER LA RENATURALISATION DES RIVES DU LAC LYSER

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 6-1-64 (2019) intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la renaturalisation des rives du lac Lyster*». Ce projet de règlement a été adopté par le conseil municipal lors de séance régulière du 11 février 2019.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement a pour objet de prévoir des dispositions visant à favoriser la renaturalisation des rives du lac Lyster et des cours d'eau de son bassin versant. À cet effet, le règlement prévoit l'interdiction de couper, d'arracher ou autrement détruire le gazon, les plantes herbacées et les plantes arbustives dans une bande d'une largeur de cinq mètres sur le pourtour du lac et de trois mètres en bordure des cours d'eau. Il sera également interdit d'épandre tout engrais, compost ou pesticide dans une bande d'une largeur de dix mètres ou quinze mètres, selon la pente. Cette interdiction prendra effet un an suivant l'entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions contenues à ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

La délimitation de la partie du bassin versant du lac Lyster située dans les limites du territoire municipal est illustrée sur le croquis ci-joint.



La séance de consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 11 mars 2019 à 19 h 15** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Coaticook ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras